L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$10
De TROIS FOIS PAR SEMAINE.....$6 payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNER & Cie
No. 84, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 MARS 1843.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

Nous enregistrons avec plaisir l'hommage que rend au Trésorier d'Etat actuel le *Courrier de la Louisiane*:

"Depuis a lieu l'élection du Trésorier de l'Etat par la Législature. Les trois candidats qui se présentent sont tous whigs. Dans ces circonstances, nous ne nommons pas surpris d'apprendre que la plupart des membres démocrates sont disposés à voter pour celui des candidats qui occupe actuellement la place. Quoique nous différions d'opinion sur les questions politiques avec ce fonctionnaire, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître en lui toutes les capacités nécessaires pour remplir le poste important qu'il bâgne de nouveau. Son intégrité longuement éprouvée, autant que ses capacités, doivent lui assurer la juste préférence des membres démocrates."

CINCINNATI.—Nous traduisons de la *Gazette* de cette ville, du dimanche 26 février, les détails suivants sur un désastreux incendie qui avait éclaté la veille dans l'établissement de MM. Pugh & Alvord:

Le feu s'était manifesté dans le bâtiment où les jambons sont fumés; détaché de la bâtisse principale, un passage étroit, terminé par une porte basse, y conduisait. Dans la persuasion que l'incendie serait maîtrisé par cette circonstance des localités, le grand corps de bâtiments où le porc est mis en barils était tenu fermé afin d'éviter que les courants d'air n'y communiquassent le feu. En une demi-heure ce bâtiment se remplit de fumée, d'air échauffé et probablement de gaz; lorsque les flammes se firent jour par la porte basse, l'édifice entier fut enveloppé dans un tourbillon de flamme, et l'instant d'après il ne présentait plus qu'une masse de ruines. Le tout fut lancé dans la rue, en mille fragments et toute la façade sur la rue Walnut fut enlevée des fondations et renversée. On estime que douze personnes ont [illegible] l'explosion, une vingtaine ont reçu des blessures graves. Les pompiers de Cincinnati [illegible] plus grande diligence des pompiers, dont la nôtre [illegible] courage ont bravé la fatigue et le danger. Les pompes, restées au travail toute la nuit, ont empêché l'incendie de se propager.

☞ Nous devons à l'obligeance de M. Henry de la Roche, commis du bateau à vapeur Tâche le *Patriote de Lafourche-Interieure* du 4 courant.

Le *Patriote* de Lafourche-Intérieure annonce que les informations qu'il a prises récemment lui donnent la certitude qu'il n'a rien fabriqué, durant la saison dernière, dans les paroisses qui dépendent du Bayou Lafourche, qu'environ 31,000 boucaults de sucre.

Le même journal dit que, dans la semaine du 11 au 18 février, le froid a été si intense qu'un nègre et une négresse sont morts gelés.

LOI SUR LES FAILLITES.—Le Sénat des Etats-Unis dans sa séance du 24 février a adopté à une majorité de deux voix contre une le bill d'abrogation de la loi sur les faillites. Le sort de ce bill est maintenant entre les mains du Président. Que ferait-il sur ce sujet? Il y a quelques temps les journaux devoués à l'Exécutif prétendaient que M. Tyler était disposé à arrêter l'abrogation de la loi sur les faillites, dans le cas où cette abrogation serait adoptée par le Congrès. Nous verrons le compte qu'il faut faire de ces belles paroles!

TEXAS.—Le navire à vapeur *New-York*, arrivé hier au 30 heures de Galveston, nous apporte des lettres régulières du Texas.

Huit des prisonniers faits à Mier et restés dans cette ville pour se guérir des blessures reçues dans la bataille, se sont échappés, et sont arrivés heureusement à Vittoria.

Les journaux sont remplis de discussions sur les affaires intérieures du Texas et de communications sur la dernière invasion mexicaine; tous ces articles ont sans contredit un grand intérêt pour les Texiens, mais ils n'en ont presque aucun pour nous.

THÉATRE D'ORLEANS. — La soirée de dimanche laissera de profonds souvenirs chez les amateurs de théâtre, non point tant par le mérite de la représentation que par le bruit spectacle que présentait la salle: foule en haut, foule en bas, foule aux premières, foule aux secondes, foule partout. Devant un pareil public, tout devait aller le mieux du monde. Le public était content de lui-même, et c'était une raison pour qu'il le fût des acteurs. Il ne s'est point fait faute de leur témoigner en satisfaction. Il n'a pas été tout-à-fait aussi gracieux pour la loterie que l'on a tirée entre les deux pièces. Malgré le nombre des lots, lequel était suffisamment fort respectable, tout le monde ne pouvait pas être satisfait, de là sans doute le peu d'accueil que l'on a paru faire au tirage de la *tombola* théâtrale. Les désappointements sont impoyables. Quoiqu'il en soit de cet intermède d'un genre tout-à-fait nouveau pour nous, les artistes doivent être fort satisfaits de l'empressement qu'on leur montre et ne demander qu'une chose: la continuation de la faveur que le public semble disposé à leur montrer. Ce ne sera pas leur faute si ils ne trouvent cette disposition ne se soutenant pas; car ils font réellement des prodiges d'activité dimanche ils reprennent une délicieuse inspiration du plus charmant des compositeurs français, et voici que ce soir ils nous offrent du fruit nouveau d'un maître italien pour lequel nous avons grand goût, sans compter un des plus élégante toute de force, comme du Luisa Jann, de cet habile danseur de corde qui s'appelle M. Scribe, la *Fille du Régiment* et le *Comte Ory*, *Superior*. Avec deux nouveautés de ce mérite et Mme Pisaroni en perspective, que se dépaysera d'aller au Théâtre ce soir!

INTERIEUR.

(Correspondance particulière de l'Abeille.)

WASHINGTON, le 22 février 1843.

SÉNAT. Les résolutions de M. P. Walker contre l'exemption des dites des Etats pour le gouvernement général se présentent et M. Walker les défend avec beaucoup d'énergie. M. Tallmadge en propose le dépôt sur le bureau, et cette motion prévaut par 25 oui contre 18 non.

Le bill d'appropriation de la marine se présente à la discussion devant le comité général, et une longue discussion s'élève sur la question de savoir si ce sera New-York ou à Pensacola que l'on établira un *floating dry dock*. Cette question est enfin décidée en faveur du dernier de ces ports, et $100,000 sont appliquées à cet établissement. Après quelques autres amendements, le bill est enregistré pour sa troisième lecture.

Le bill sur les faillites se présente, le Sénat s'en occupe, puis on renvoie la discussion à demain matin.

M. Benton demande au comité des relations étrangères si le gouvernement a reçu du ministère anglais quelque réclamation déclarant que le dernier traité n'a point fait abandon du droit de visite. M. Archer répond qu'il n'a reçu aucune communication sur ce point, mais qu'il sera prêt à répondre demain matin.

M. Bayard annonce que vendredi matin, il appellera la résolution qu'il a présentée relativement aux "Expunging Resolutions" M. Benton déclare qu'il sera disposé à traiter cette question.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Une bonne partie du commencement de la séance est perdue par suite des efforts inutiles de M. Adams pour faire recevoir la *Pétition-monstre* des abolitionistes. Cette pétition se compose d'une feuille de papier d'un mille de long et couverte de 51,863 signatures, cette feuille est enroulée sur une espèce de moulinet et forme une masse énorme.

M. Adams, qui s'est chargé de présenter cette pétition et sur le bureau duquel on l'a déposée, est tellement caché par cette montagne de papier, qu'il est obligé de quitter sa place et de se mettre sur le côté. En dépit de sa véhémente éloquence et de sa ténacité proverbiale, M. Adams ne réussit pas à faire accepter à la Chambre ce monument si rare de papier. On dirait, comme le remarque un confrère, que la Chambre y voit de la malice.

M. C. J. Ingersoll présente une résolution qui réclame du Président des éclaircissemens sur la prétention émise par le ministère anglais qu'il n'a pas entendu abandonner par le dernier traité le droit de visite. Malgré quelque opposition de M. Wise, la résolution est adoptée. Elle a trait surtout au dernier discours de sir Robert Peel. (Nous avons donné dans les deux numéros précédens d'Europe les principaux passages de ce discours.)

La Chambre se forme ensuite en comité général et adopte les bills d'allocation suivans: Bills des Pensions de la Marine; bill d'appropriation pour les Traités avec les Indiens; bill d'appropriation pour les fortifications, bill pour autoriser l'examen du port de Mobile dans le Tennessee, etc. Plusieurs bill du Sénat sont lus et renvoyés à des comités spéciaux. A la fin, on en est définitive dans les représentans mêmes les affaires, en sont que la fin de la session approche.

New-York.—Cette ville vient d'être le théâtre d'une horrible vengeance martiale, dans la soirée du 21 février, on vit mourir l'enfant de famille d'un appartement de Orange street, No. 144, occupé par un nommé John Herrigan et sa femme. L'alarme fut donnée, et en entrant dans l'appartement, un spectacle horrible s'offrit aux regards. La femme Herrigan, morte, brûlée sous les yeux de son mari, sans que ni elle ni son enfant aient souffert. Il dit que cette malheureuse femme tombe dans son ivresse, près de la cheminée et que ses vêtemens prirent feu. Mais il paraît prouvé que c'est qui, la voyant ivre, cou-ut l'infortunée, de s'en débarrasser en mettant le feu à ses vêtemens et en la laissant sans son propre vent. Il a été arrêté, et il y a peu d'espoir de sauver la victime.

Première prise des Bas Marquises.—On lit dans un journal anglais:

Un marin qui a servi à bord du navire de S. M. la *Tyne*, de 38 canons, sous les ordres du commandant Pipon, et qui voyageait en compagnie du navire de S. M. le *Bélier*, vient au Tinnerque en l'île d'île de Nuahe-Hiva (ou Nukahiva) une des Marquises, dans laquelle on fort avait été déjà par le capitaine de la frégate des Etats-Unis l'*Enterprise*. Le jour même des adieux, le 27 août 1842, il a été tiré dans l'île une bouteille contenant des papiers laissés par le capitaine de l'*Enterprise*. Il y était déclaré que les habitans avaient donné l'île aux Etats-Unis, et qu'ils étaient les ennemis jurés des Anglais. Le maître prêtre et les principaux chefs étaient intervenus, les commandans du *Tyne* et du *Bélier*, MM. Blanchard et Pipon; ils déclarèrent n'avoir aucune connaissance de ces papiers, n'avoir jamais consenti à être sous la protection des Américains et ne pas demander mieux que d'être gouvernés par les Anglais. Les commandans anglais prirent possession de l'île. Le drapeau anglais fut arboré sur le rivage, et des salves furent tirées.

M. THIERS—Dans son *Histoire de dix ans*, M. Louis Blanc trace de M. Thiers le portrait suivant qui se distingue tout à le fois par la finesse du trait et la vérité de la ressemblance:

"Nul n'était plus propre que M. Thiers à conduire la bourgeoisie. Son esprit délié, sa figure fine, mais bienveillante, le sans-façon de son manière, son caquetage, le génie sociabilité avec lequelle il flânait, au bruit, au marché de son importance, tout cela rendait sa vivacité légère et un moment d'autant mieux l'empire; tout cela le servait auprès d'une classe qui voit des chefs d'un abord facile et d'un mérite complaisant. Il s'était élevé de fort bas, et'était un titre à la faveur des parvenus qui aiment en lui la légitimité de leur propre fortune. Et puis, quelle fécondité d'expédiens quelle vivacité d'intelligence, quelle aptitude à tout comprendre, à tout expliquer!

"M. Thiers était journaliste, homme de lettres, financier: il se fit fait, le cas échéant, général d'armée. Et même, en dépit de la direction de ses études, il enviait, par-dessus tout, le rôle d'homme de guerre. Dans son histoire de la *Révolution française*, il avait affecté de grandes connaissances stratégiques, et il n'eût aimé rien tant que de monter à cheval, de passer des troupes en revue, de se mettre auprès du soldat en quête de popularité. Eloquent, il ne l'était pas, et sa petite taille lui donnait, à la tribune, un désavantage marqué. Mais il exposait les affaires avec tant de netteté, il parlait avec tant d'abandon de son sonor pour son pays; un patriotisme était si expressif, en vous agire et impétueusement emprunté de la fatigue quelque chose de si touchant, qu'il arrivait au succès par ses défauts même: l'absence de noblesse, le défaut, l'excès de négligence, le tutoiement. Dans une assemblée, personne ne le tutoiera, mais que le fère médiocre. Son idées étaient manifestement trouvées vers l'empire. Il voulait le pouvoir actif et respecté.

"Les principes, il les dédaignait avec désinvolture, quoqu'en avec hypocrisie, et, sur ce point, il ne se montrait d'autre divergent que la forme, et il l'adoptait dans ses modifications les plus opposées, jusqu'à toutefois, qu'elle ne se présentât point sous les traits du rigorisme. Il l'aimait indifféremment comme moyen de gouverner et comme instrument de révolte; il l'avait admirée dans Bonaparte, il l'admirait encore dans l'impétueux Danton; il l'eut admirée jusqu'au dans Robespierre, et dans Robespierre il ne l'eut trouvée que une à l'austérité. Du reste, pas de tenue dans la conduite, pas de profondeur dans les sentimens, plus d'inquiétude que d'activité, plus de turbulence que d'audace, de la suffisance quelquefois, et de l'élévation dans l'esprit s'il en avait eu davantage dans le cœur.

"Sous beaucoup de rapports, M. Thiers était un Danton en miniature.

"M. Thiers est le corrupteur infatigable de la presse, habile à vaincre une opinion, et courtisan beaucoup de cette opinion du bourgeoisie qui se plaît de libéralisme et d'orgueil national. Quelque fil en nuit M. Thiers n'avait et l'amour de 17 année, et l'intelligence de ses progrès possibles; ne devinent rien au-delà de l'horizon, il n'avait rui souci du peuple, ne l'admirait que sur les champs de bataille ou il court se faire décimer, et ne le jugeait bon qu'à voir de matière aux combinaisons de ces spéculateurs insolentes qui, sous le nom sourd d'hommes d'Etat, jouent entre eux les dépouilles du monde."

RAPPORT OFFICIEL
DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

LUNDI, 6 Mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 95 membres. Peu après, la majorité se trouvant réunie, le greffier procède à la lecture du journal.

M. McNeil présente un mémoire de MM. Walsh et ——, référé au comité sur les réclamations.

M. Delassus présente un mémoire de Philips Canabe, qui demande à être réintégré dans ses droits civils. Référé à un comité spécial composé de MM. Delassus, Nicholas et Thibodeaux.

M. Hirsh présente une pétition des Habitans de St. Landry et des Avoyelles demandant la formation d'une nouvelle paroisse. Référé au comité sur les griefs et réclamations.

M. Farmer soumet à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens qui demandent le nettoiement du bayou Barthélémy. Référé au comité sur les réclamations intérieures.

M. Cousillon rapporte, au nom d'un comité spécial, une résolution qui rejette à l'ingénieur Pilot de construire une levée au débarcadère de Gordon, dans la paroisse des Avoyelles. Référé au comité sur les améliorations intérieures.

M. Rodgers annonce qu'il présentera incessamment un acte pour créer un inspecteur des graisses et du beurre.

M. Philips, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, introduit un acte pour incorporer l'Asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans. Après une courte discussion, le bill est lu trois fois et passé.

M. Brashear annonce qu'il présentera incessamment un acte pour amender l'acte qui détermine les pouvoirs des jurys de police.

M. Delassus annonce qu'il présentera incessamment un acte pour autoriser les conservateurs des hypothèques à faire certaines radiations.

M. Brewer annonce qu'il présentera incessamment un acte pour amender la 23me section de l'acte relatif à la liquidation des banques.

M. Philips, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, présente un acte pour venir au secours de quelques habitans de Lafourche. Le bill est lu trois fois et passé.

Sur motion de M. Allan, et après dispense des règles, la Chambre s'occupe de l'acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise épiscopale de Thibodauxville, et l'adopte. Puis le bill est lu trois fois et passé.

Sur motion de M. Philips, la Chambre s'occupe de l'acte relatif aux édifices publics de l'Etat et à la Bibliothèque d'Etat, et vote une allocation de $1000 pour l'entretien desdits édifices. Le bill est lu une troisième fois et passé.

M. Voorhies, du comité des enrôlemens, annonce comme dûment enrôlé un acte pour créer une nouvelle étude de notaire dans la paroisse de Jefferson.

La Chambre, après dispense des règles, s'occupe du bill pour incorporer l'Eglise Protestante Episcopale de Natchitoches. Le bill passe après avoir été lu trois fois.

M. Clark annonce qu'il présentera incessamment un acte pour venir au secours de la paroisse d'Ouest-Baton Rouge.

M. Taylor, après dispense, introduit une résolution enjoignant au comité judiciaire d'examiner s'il ne serait pas convenable de présenter un bill à l'effet de rendre les personnes qui ne peuvent fournir caution pour frais de procédure, habiles à procéder *in forma pauperis*. Adoptée.

Le même membre introduit une résolution enjoignant au comité sur les relations de l'Etat avec le Gouvernement Fédéral de présenter une résolution à l'effet de prier le Congrès de passer une loi autorisant l'Etat de la Louisiane à prononcer sur les réclamations de certaines terres obtenues sous les gouvernemens antérieurs. La résolution est adoptée avec un amendement de M. Bayliss ordonnant au comité de présenter aussi un rapport relatif aux réclamations de terres obtenues d'après des actes du Congrès.

M. Ogden, après dispense des règles, rapporte, au nom du comité judiciaire, un *substitut* à l'acte qui impose un amende l'article 020 du code de procédure. Le substitut subit une première lecture lecture et est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Ordre du Jour.

M. Brashear demande que la Chambre s'occupe de la reconsidération du bill qui abroge le droit de sauvage. Sa motion prévaut, et la Chambre renvoie la reconsidération à mercredi prochain, immédiatement après la lecture du journal.

L'ordre du jour qui la suite de la discussion sur le bill qui abroge les hypothèques.

La Chambre passe en considération la section additionnelle présentée par M. Benjamin à l'effet de permettre aux débiteurs des banques d'hypothèque de retirer les fonds et les revenus de leur biens. M. Winchester offre un substitut à l'effet de permettre aux banques hypothécaires d'acquérir par convention un privilège sur les récoltes de leurs actions; mais jusqu'à concurrence du montant du capital et des intérêts annuels qui pourront être pour prêts sur actions, et les actions elles-mêmes. Le substitut est adopté avec un amendement de M. Ratliff et un autre de M. Hunt qui tendent à rendre plus claires les termes du substitut. La section est adoptée par un vote de 56 contre 7.

M. Claiborne offre une section additionnelle à l'effet de permettre aux directeurs des banques hypothécaires de transférer des actions aux personnes résidant indistinctement en ville ou à la campagne.

Le même membre présente une section additionnelle limitant l'intérêt de 10 pour cent que réclamera la Banque des Citoyens au montant des arrérages dus par les actionnaires, sans que cet intérêt puisse être exigé sur le total de leurs dettes.

M. Benjamin combat la section proposée par M. Claiborne, comme portant atteinte à la foi des contrats. Il en demande le dépôt sur le bureau. Sa motion est adoptée.

M. Winchester offre une section additionnelle à l'effet de permettre aux commissaires des banques hypothécaires de vendre, quand de la jugerait nécessaire, une partie des propriétés foncières ou d'autres biens appartenant à ces institutions. Un substitut à cette section, présenté par M. Benjamin, est adopté.

Le reste de la section est adopté.

Le bill, après dispense des règles, est lu une troisième fois.

Dans une sections et, sur motion de M. Claiborne, amendée de manière à exempter les cautions de ceux qui se sont rendus coupables de défalcation des dépositions qui concernent ces dépositaires.

Une section additionnelle présentée par M. Brashear et qui réserve à la Législature le droit d'amender ou d'abroger le bill, est également adoptée.

M. Bayliss espère que le bill sera tout l'effet qu'en attendent ses défenseurs. On ne peut dire que les dispositions de cette bill sont trop restreintes. Cependant il en craint les résultats, et comme il tient à constater son opinion par un vote, il réclame l'appel nominal.

M. Ogden propose de renvoyer le bill à un comité, avec ordre de présenter son rapport à un jour déterminé; il réclame en même temps l'impression du bill et des amendemens.

M. Claiborne dit que le renvoi du bill à un comité, à cette époque avancée de la session, aurait pour résultat d'en ajourner indéfiniment l'adoption. La Chambre, loin d'agir avec précipitation, est occupée depuis les deux dernières semaines à discuter le quatrième. Il propose de dépouiller sur le bureau la motion de M. Ogden. Sa proposition est adoptée.

Un bill étant définitivement voté, l'appel nominal offre le résultat suivant: oui, 95; non, 11.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à 4 heures P. M.

Lundi, 6 mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 95 membres. Peu après, la majorité se trouvant réunie, le greffier procède à la lecture du journal.

M. McNeil présente un mémoire de MM. Walsh et ——, référé au comité sur les réclamations.

M. Delassus présente un mémoire de Philips Canabe, qui demande à être réintégré dans ses droits civils. Référé à un comité spécial composé de MM. Delassus, Nicholas et Thibodeaux.

M. Hirsh présente une pétition des Habitans de St. Landry et des Avoyelles demandant la formation d'une nouvelle paroisse. Référé au comité sur les griefs et réclamations.

M. Farmer soumet à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens qui demandent le nettoiement du bayou Barthélémy. Référé au comité sur les réclamations intérieures.

M. Cousillon rapporte, au nom d'un comité spécial, une résolution qui rejette à l'ingénieur Pilot de construire une levée au débarcadère de Gordon, dans la paroisse des Avoyelles. Référé au comité sur les améliorations intérieures.

M. Rodgers annonce qu'il présentera incessamment un acte pour créer un inspecteur des graisses et du beurre.

M. Philips, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, introduit un acte pour incorporer l'Asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans. Après une courte discussion, le bill est lu trois fois et passé.

M. Brashear annonce qu'il présentera incessamment un acte pour amender l'acte qui détermine les pouvoirs des jurys de police.

M. Delassus annonce qu'il présentera incessamment un acte pour autoriser les conservateurs des hypothèques à faire certaines radiations.

M. Brewer annonce qu'il présentera incessamment un acte pour amender la 23me section de l'acte relatif à la liquidation des banques.

M. Philips, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, présente un acte pour venir au secours de quelques habitans de Lafourche. Le bill est lu trois fois et passé.

Sur motion de M. Allan, et après dispense des règles, la Chambre s'occupe de l'acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise épiscopale de Thibodauxville, et l'adopte. Puis le bill est lu trois fois et passé.

Sur motion de M. Philips, la Chambre s'occupe de l'acte relatif aux édifices publics de l'Etat et à la Bibliothèque d'Etat, et vote une allocation de $1000 pour l'entretien desdits édifices. Le bill est lu une troisième fois et passé.

M. Voorhies, du comité des enrôlemens, annonce comme dûment enrôlé un acte pour créer une nouvelle étude de notaire dans la paroisse de Jefferson.

La Chambre, après dispense des règles, s'occupe du bill pour incorporer l'Eglise Protestante Episcopale de Natchitoches. Le bill passe après avoir été lu trois fois.

M. Clark annonce qu'il présentera incessamment un acte pour venir au secours de la paroisse d'Ouest-Baton Rouge.

M. Taylor, après dispense, introduit une résolution enjoignant au comité judiciaire d'examiner s'il ne serait pas convenable de présenter un bill à l'effet de rendre les personnes qui ne peuvent fournir caution pour frais de procédure, habiles à procéder *in forma pauperis*. Adoptée.

Le même membre introduit une résolution enjoignant au comité sur les relations de l'Etat avec le Gouvernement Fédéral de présenter une résolution à l'effet de prier le Congrès de passer une loi autorisant l'Etat de la Louisiane à prononcer sur les réclamations de certaines terres obtenues sous les gouvernemens antérieurs. La résolution est adoptée avec un amendement de M. Bayliss ordonnant au comité de présenter aussi un rapport relatif aux réclamations de terres obtenues d'après des actes du Congrès.

M. Ogden, après dispense des règles, rapporte, au nom du comité judiciaire, un *substitut* à l'acte qui impose un amende l'article 020 du code de procédure. Le substitut subit une première lecture lecture et est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Ordre du Jour.

M. Brashear demande que la Chambre s'occupe de la reconsidération du bill qui abroge le droit de sauvage. Sa motion prévaut, et la Chambre renvoie la reconsidération à mercredi prochain, immédiatement après la lecture du journal.

L'ordre du jour qui la suite de la discussion sur le bill qui abroge les hypothèques.

La Chambre passe en considération la section additionnelle présentée par M. Benjamin à l'effet de permettre aux débiteurs des banques d'hypothèque de retirer les fonds et les revenus de leur biens. M. Winchester offre un substitut à l'effet de permettre aux banques hypothécaires d'acquérir par convention un privilège sur les récoltes de leurs actions; mais jusqu'à concurrence du montant du capital et des intérêts annuels qui pourront être pour prêts sur actions, et les actions elles-mêmes. Le substitut est adopté avec un amendement de M. Ratliff et un autre de M. Hunt qui tendent à rendre plus claires les termes du substitut. La section est adoptée par un vote de 56 contre 7.

M. Claiborne offre une section additionnelle à l'effet de permettre aux directeurs des banques hypothécaires de transférer des actions aux personnes résidant indistinctement en ville ou à la campagne.

Le même membre présente une section additionnelle limitant l'intérêt de 10 pour cent que réclamera la Banque des Citoyens au montant des arrérages dus par les actionnaires, sans que cet intérêt puisse être exigé sur le total de leurs dettes.

M. Benjamin combat la section proposée par M. Claiborne, comme portant atteinte à la foi des contrats. Il en demande le dépôt sur le bureau. Sa motion est adoptée.

M. Winchester offre une section additionnelle à l'effet de permettre aux commissaires des banques hypothécaires de vendre, quand de la jugerait nécessaire, une partie des propriétés foncières ou d'autres biens appartenant à ces institutions. Un substitut à cette section, présenté par M. Benjamin, est adopté.

Le reste de la section est adopté.

Le bill, après dispense des règles, est lu une troisième fois.

Dans une sections et, sur motion de M. Claiborne, amendée de manière à exempter les cautions de ceux qui se sont rendus coupables de défalcation des dépositions qui concernent ces dépositaires.

Une section additionnelle présentée par M. Brashear et qui réserve à la Législature le droit d'amender ou d'abroger le bill, est également adoptée.

M. Bayliss espère que le bill aura tout l'effet qu'en attendent ses défenseurs. On ne peut dire que les dispositions de cette bill sont trop restreintes. Cependant il en craint les résultats, et comme il tient à constater son opinion par un vote, il réclame l'appel nominal.

M. Ogden propose de renvoyer le bill à un comité, avec ordre de présenter son rapport à un jour déterminé; il réclame en même temps l'impression du bill et des amendemens.

M. Claiborne dit que le renvoi du bill à un comité, à cette époque avancée de la session, aurait pour résultat d'en ajourner indéfiniment l'adoption. La Chambre, loin d'agir avec précipitation, est occupée depuis les deux dernières semaines à discuter le quatrième. Il propose de déposer sur le bureau la motion de M. Ogden. Sa proposition est adoptée.

Un bill étant définitivement voté, l'appel nominal offre le résultat suivant: oui, 95; non, 11.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à 4 heures P. M.

LE DEMONARD,
Ex-Dentiste de Bordeaux, Médaillé de 1er Rang et de Rubans des Théâtres, Ex-Dentiste de Madame la Duchesse de Montmorency, Ex-Dentiste de Madame la Duchesse de Montmorency, Ex-Dentiste de Madame la Duchesse de Montmorency